

## Règlement du concours photo 2021 **Curiosités de la recherche**

Université Côte d'Azur (<https://univ-cotedazur.fr/>), université pluridisciplinaire intensive en recherche de rang mondial, organise conjointement avec le Centre National de la Recherche Scientifique et en partenariat avec le Centre National de Ressources Biologiques Marines, EMBRC-FRANCE (3 stations marines Banyuls, Roscoff et Villefranche-sur-mer) un concours de la meilleure photo de la recherche.

### 1. Présentation du concours

Le concours propose dans la thématique annuelle « **Curiosités de la recherche** » deux catégories :

- Catégorie **Recherche** pour les photos présentant un intérêt scientifique particulier
- Catégorie **Artistique** pour les photos présentant un regard artistique de la recherche

L'ensemble des personnels d'Université Côte d'Azur et des institutions de recherche partenaires de la Côte d'Azur sont invités à participer.

Les photos gagnantes seront exposées et présentées lors d'évènements grand public, par exemple lors de fête de la science ou de la nuit européenne des chercheurs, et aussi lors de manifestations internes à l'université. Des prix seront aussi décernés aux images lauréates 2021.

### 2. Thématique du concours

La thématique du concours retenu pour l'année 2021 est « **Curiosités de la recherche** ».

### 3. Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à toutes les catégories de personnels rattachés à Université Côte d'Azur et à ses partenaires de recherche sans thématique particulière, à l'exclusion des membres du jury et leur famille.

L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit de ne pas sélectionner les photos qu'elle juge de ne pas être dans la thématique annuelle du concours ou de revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature malveillante.

### 4. Modalité de participation

Chaque image doit être déposée, et le formulaire en ligne complété, sur le site <https://csti.univ-cotedazur.fr/concours-photo>.

Seules les images accompagnées d'un formulaire entièrement complété seront prises en compte. Le participant doit impérativement être l'auteur des photos qu'il dépose.

Les participants peuvent soumettre au maximum 3 images par catégorie, soit maximum 6 images pour un participant.

Le participant ne pourra pas contester les décisions du jury.

#### 5. Les spécificités techniques des images

- Seuls les formats « .JPG » et non compressés du type « .TIF » sont acceptés.
- La résolution minimum devra être de 300dpi.
- Les images soumises ne devront pas avoir fait l'objet d'une cession de droits exclusive à un éditeur ou tout autre tiers.

#### 6. Composition du jury

Le jury sera composé de membres de la communauté scientifique et du monde de l'image.

#### 7. Critères de sélection

Après clôture des soumissions le 12 septembre 2021, les images seront soumises au jury pour évaluation.

Les critères de sélection des images gagnantes se feront selon les critères énoncés ci-dessous et les décisions du jury sont souveraines.

#### **Catégorie Recherche :**

- a) Pertinence scientifique de l'image
- b) Esthétique
- c) Titre
- d) Légende vulgarisée

#### **Catégorie Artistique :**

- a) Créativité
- b) Mise en scène
- c) Titre original
- d) Légende vulgarisée

#### 8. Prix

La participation au jeu, dans les conditions du présent règlement, offre la possibilité de gagner des prix. Les prix seront mentionnés ultérieurement sur le site du concours et le règlement sera mis à jour.

## 9. Annonce des résultats et remise des prix

La publication des résultats se fera sur le site internet du concours, à l'automne 2021. Seuls les lauréats du concours seront avertis individuellement des résultats par courriel. Les prix seront décernés lors d'un événement organisé par Université Côte d'Azur en décembre 2021.

## 10. Droit de représentation

L'ensemble du personnel Université Côte d'Azur et ses partenaires se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (site internet, impressions, ...) les œuvres lauréates du concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

Cette autorisation est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle des participants pour toutes les utilisations liées à la promotion et à la valorisation de ce concours.

Sans réception d'un refus notifié par l'auteur, chaque image soumise pourra alimenter les médiathèques des organismes institutionnels organisateurs.

## 11. Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables à la suite de tous les problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement, de le mettre à jour ou d'annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les œuvres lauréates si la participation ou la qualité des images étaient insuffisantes.

## 12. Utilisation des informations personnelles

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de notification, de rectification et de radiation des informations le concernant en [créant un ticket via le formulaire GLPI](#)

## 13. Obligations

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs dont les décisions sont sans appel.